

Plénière CESER 13 décembre 2022

Intervention de M. Bonhoure sur la Stratégie culturelle et patrimoniale en tant que représentant des Pôles culturels régionaux

Mme la Vice-présidente, M. le Président, cher(e)s collègues,

Nous constatons favorablement la forte ambition portée par la Région dans sa Stratégie culturelle et patrimoniale. Elle va dans le sens de l'action des acteurs pour favoriser et valoriser, auprès d'un large public, la création ligérienne.

Toutefois, en attendant sa déclinaison opérationnelle dans les budgets à venir, certaines orientations sont source d'interrogations.

Il est difficile d'identifier la place des priorités régionales énoncées (jeunesse, emploi et transition écologique) dans les premiers dispositifs décrits.

De même, la stratégie pour les différentes filières est déclinée très inégalement selon les différentes filières. Certaines sont clairement identifiées à travers des objectifs propres, d'autres non.

Dans un contexte de budgets contraints pour les années à venir, le financement de dispositifs tels que « Région Médicis », la création d'évènements ou le « recentrage des aides vers de grands opérateurs » se traduiront inévitablement par un ajustement drastique, voire à la disparition, de lignes et de dispositifs. Le BP 32023, dans sa présentation actuelle, ne permet pas de prendre la mesure de ces arbitrages. Il semble que des précisions aient été apportées dans la commission sectorielle d'hier. Il est regrettable que le CESER n'ait pas été informé en amont de ses avis sur le BP et la Stratégie culturelle.

Une remise en cause brutale des financements actuels, sans concertation avec les acteurs culturels et les autres cofinanceurs, se traduirait par un déséquilibre des budgets des structures associatives irrigant le territoire, pouvant mener à une disparition massive. A ce titre, la refonte des dispositifs existants sans évaluation ne doit pas se traduire par la mise en place d'appels à projets dont le CESER a souligné l'impact négatif sur la pérennité des structures et sur l'emploi. Les pôles resteront vigilants sur les règlements d'intervention qui doivent être au plus près des besoins repérés des porteurs de projets associatifs.

Nous rappelons que le simple maintien du niveau des aides, compte tenu de l'inflation des coûts et des salaires, équivaut déjà à une baisse de 10% pour l'année à venir.

Le saupoudrage n'est pas forcément la solution la plus efficace. Mais, suivant les projets, un soutien, même de faible montant suffit à relancer l'activité, notamment dans ce contexte post-covid. L'analyse partagée des dossiers au sein de comités techniques est à ce sujet essentiel.

La volonté affirmée de la Région de devenir un opérateur direct de la culture au travers d'évènements ne doit pas se traduire par un désengagement du soutien à la multiplicité des initiatives associatives déjà fortement impactées par l'environnement socio-économique actuel. Cela ne doit pas mettre en péril l'expression de la diversité des esthétiques et le respect des droits culturels.

La recherche des publics est une préoccupation partagée. Mais l'aspect festif et populaire ne doit pas se faire sans une exigence de qualité et de diversité artistique. Cette (re)conquête va au-delà d'actions « hors les murs » ou dans des établissements spécialisés. C'est un travail de fond sur la durée, mêlant médiation culturelle, innovation et exigence créative, que les acteurs culturels mènent au plus près de leurs territoires.

Pour élargir les publics, il est aussi nécessaire de proposer une offre de création diversifiée et de qualité. Lors de la dernière CRCC, et en lien avec les nouveaux modes de consommation numérique de la culture, les créateurs ligériens ont exprimé le besoin primordial d'un soutien direct à la création.

Les futures « Rencontres culturelles » doivent être le lieu privilégié d'échanges et de dialogues démocratiques et constructifs entre les acteurs et les porteurs de politiques publiques, au premier chef la Région et l'Etat.

Concernant plus particulièrement les pôles régionaux que je représente, la reconnaissance de leur importance est réaffirmée dans la nouvelle stratégie. Leur action, au travers notamment de l'observation participative et partagée, permet de disposer de données fines à destination à la fois des acteurs et des politiques. Leur rôle dans l'accompagnement des porteurs de projets et des collectivités dans une perspective de filières est reconnu comme essentiel (la crise COVID l'a montré). Ces missions des pôles et leur développement nécessitent des moyens maintenus et adaptés. Il est important d'équilibrer le soutien à l'ensemble des 6 pôles.

La place des pôles doit aussi se concevoir dans une politique affirmée de structuration du secteur. En articulation avec les différents services de la région, des fonctions transversales sur les enjeux d'emploi et de formation, d'économie, de transition écologique, de financements européens, doivent être créées ou consolidées, pour que cette stratégie soit véritablement le reflet d'une politique tournée vers l'avenir.

Pour conclure, nous restons des partenaires ouverts pour aider à construire des politiques publiques efficaces au service d'une culture diverse, innovante et créatrice, porteuse de sens pour les populations ligériennes actuelles et à venir.

Michel Bonhore

Conseiller au CESER Pays de la Loire
Représentant des Pôles culturels régionaux

Vice-président du CESER
Vice-président de la Commission 7